

## **Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins**

**Frédérique VRIGNAT Vétérinaire à Domicile**

**Diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort en 1992 et de la Faculté de Médecine de Créteil**

Coordonnées de l'établissement

Frédérique VRIGNAT Vétérinaire à Domicile

Le Petit Ajoux

36370 CHALAIS

06.85.22.56.48

Les présentes conditions sont consultables sur : [veto-a-domicile36.fr](http://veto-a-domicile36.fr)

Elles peuvent vous être remises au format papier sur simple demande.

**Tout acte effectué sur un patient par mes soins est soumis aux conditions générales de fonctionnement que le client propriétaire ou détenteur du patient déclare accepter expressément.**

- Mon établissement de soins est classé «Vétérinaire à Domicile» conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

Vous pouvez me contacter au 06 85 22 56 48 ainsi que par courriel : [vrignat.vetodom@gmail.com](mailto:vrignat.vetodom@gmail.com)

- **HORAIRES** : Les consultations à domicile ont lieu sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00.
- **ZONE D'INTERVENTION** : Le Docteur VRIGNAT peut se déplacer dans les communes suivantes : Chalais, Bélâbre, Le Blanc, Prissac, Lignac, Liglet, Mauvières, St Hilaire sur Benaize, Concremiers, Béthines, Ingrandes, Sauzelles, Méridy, Fontgombault, Pouligny St-Pierre, Douadic, Rosnay, Ciron, Oulches (Autres communes après accord par téléphone)
- **PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX** : Dr Vr Frédérique VRIGNAT, vétérinaire diplômée en 1992 de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort et de la Faculté de Médecine de Créteil.
- **PRESTATIONS EFFECTUÉES** : Consultations de médecine générale, petites chirurgies et détartrages à domicile. Pour d'autres chirurgies, examens complémentaires tels que radiographies, échographies, bilans sanguins ainsi que pour les hospitalisations, votre animal sera orienté vers un autre

établissement de soin avec votre consentement. Le Dr VRIGNAT ne possède pas de véhicule habilité au transport d'animaux et n'assure donc pas le transfert de l'animal du domicile du propriétaire à l'établissement de soin en question.

- Délivrance de médicaments : Le traitement nécessaire pour votre animal vous sera fourni à l'issue de la consultation. Le cas échéant, une ordonnance vous sera remise. Toute délivrance de médicament se fera conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques : Sur simple demande au moment de la prise de rendez-vous, le Dr VRIGNAT pourra vous apporter les produits d'hygiène et l'alimentation diététique ou physiologique de votre animal. Un délai de 72h sera parfois nécessaire.
- PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS : Les urgences sont assurées. En cas d'absence, le Dr VRIGNAT a signé une convention avec les structures suivantes : Clinique Vétérinaire Vet O Blanc, 36300 LE BLANC 02 54 37 06 06, Clinique ANIMAVET 36310 CHAILLAC 02 54 25 60 22, Clinique du Terrier Blanc, 86500 MONTMORILLON 05 49 91 15 10.
- ESPÈCES TRAITÉES Les espèces habituellement traitées sont les suivantes : Chiens et Chats
- RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont le Dr VRIGNAT informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins. Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.
- CONDITIONS TARIFAIRES Les tarifs des actes principaux sont disponibles sur demande par téléphone en même temps que la prise de rendez-vous. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. Le règlement en carte bancaire n'est pas accepté. Le paiement en plusieurs fois peut être consenti en cas d'accord préalable.
- LITIGES En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV de la Région Centre Val de Loire.

- RCP La compagnie d'assurance en charge de ma Responsabilité Civile Professionnelle est la suivante : GROUPAMA
  
- LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr VRIGNAT. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.
  
- MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante : Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire - Conseil National de l'Ordre des vétérinaires - 34 rue Bréguet - 75011 Paris